



TARIFICATION - Direction des études médicales

Entrée en vigueur : le 1^{er} avril 2023

SERVICES	TARIF
TARIFICATION - SERVICES EN LIGNE DU COLLÈGE	
ALDO-QUÉBEC - Activité de formation obligatoire	
	100 \$
AUTORISATION SPÉCIALE	
	550 \$
CARTES DE STAGES	
Plus de 5 périodes	260 \$
5 périodes ou moins	100 \$
Pénalité de retard	0 \$
CERTIFICAT DE CONDUITE PROFESSIONNELLE	
Membres, résidents et moniteurs avec carte de stages valide	90 \$
Non-membres (non-inscrit au tableau de l'ordre ou sans carte de stages valide)	180 \$
CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE SUPPLÉMENTAIRE	
	150 \$
CONVERSION D'UN PERMIS TEMPORAIRE EN PERMIS RÉGULIER	
	350 \$
EXAMENS - inscription et critères d'admissibilité	
Médecine de famille (Collège des médecins de famille du Canada - CMFC)	CMFC
Autres spécialités (Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada - CR)	CR
Examens du Conseil médical du Canada (CMC)	CMC
IMMATRICULATION	
	130 \$
MISE À JOUR DES ACTIVITÉS MÉDICALES ET DÉCLARATION	
	0 \$
MONITEUR	
Étude du dossier	525 \$
NOUVELLE SPÉCIALITÉ	
reconnaissance d'équivalence de la formation	
	525 \$
ACUPUNCTURE - reconnaissance de formation	
	525 \$
ADMISSIBILITE DIRECTE AUX EXAMENS DE SPECIALITE (candidat du CMQ)	
	525 \$
PERMIS ET CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE	
Réimpression	80 \$
Copie (Gestion documentaire et Archives - Direction des affaires juridiques)	0 \$
Renvoi de permis ou certificat de spécialiste	100 \$

TARIFICATION - Direction des études médicales

Entrée en vigueur : le 1^{er} avril 2023

SERVICES	TARIF
PERMIS RESTRICTIF	
Modification au permis	220 \$
STAGE D'ÉVALUATION OU D'ADAPTATION - 13 semaines	
Organisation (+ TPS et TVQ)	600 \$
EIMT - Étude de l'impact sur le marché du travail	
parrainé par Recrutement Santé Québec (RSQ)	230 \$
non parrainé	1 025 \$
Semaine d'observation préalable au stage - 1 semaine (+ TPS et TVQ si applicable)	1 740 \$
Tarif par semaine - 12 semaines (+ TPS et TVQ si applicable)	1 740 \$
TARIFICATION - SERVICES PAR INSCRIPTIONMED.CA - Demande d'inscription médicale	
PERMIS RÉGULIER	
Prêt à exercer : étude du dossier, délivrance du permis et 1 certificat de spécialiste	825 \$
Reconnaissance d'équivalence du diplôme de médecine (M.D.) : étude du dossier	525 \$
PERMIS RESTRICTIF ET ARM	
Étude du dossier	
Professeur sélectionné par une faculté de médecine du Québec	825 \$
Clinicien parrainé par Recrutement Santé Québec (RSQ)	0 \$
ARM - Entente Québec-France	
parrainé par RSQ	0 \$
non parrainé par RSQ	825 \$
Délivrance du permis restrictif	
825 \$	
Conversion en permis régulier	
avant 5 ans, après un renouvellement	
Clinicien ou Professeur sélectionné - étude de formation (candidat du CMQ)	525 \$
ARM (Entente Québec-France) - admissibilité directe aux examens	525 \$
Délivrance du permis régulier et certificat de spécialiste (réussite aux examens)	525 \$
après 5 ans - étude du dossier, délivrance du permis et 1 certificat de spécialiste	
ARM, Clinicien et Professeur sélectionné	525 \$